



Obtenez un **diplôme de l'Education nationale** en faisant valider votre expérience

► L'acquisition d'un diplôme est un élément important pour votre qualification professionnelle. Votre conseiller Pôle emploi défini avec vous votre projet professionnel pour faciliter votre retour à l'emploi. Si l'obtention d'un diplôme peut conforter votre projet, votre conseiller Pôle emploi vous adressera à un Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA) de l'Education nationale.

► Vous mettez en avant vos expériences professionnelles, bénévoles, et/ou associatives en lien avec le référentiel d'un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel.



Votre diplôme technologique ou professionnel en 7 étapes

1. Participation à une réunion d'information collective où vous pourrez retirer un dossier de demande de recevabilité (livret 1)
2. Réalisation d'un entretien conseil sur le choix du diplôme avec un conseiller VAE du DAVA
3. Dépôt du dossier de demande de recevabilité (livret 1) renseigné par vos soins
4. Etude par les services du DAVA de votre dossier et validation de votre demande
5. Constitution et rédaction du dossier de validation (livret 2), présentant votre parcours professionnel et vos expériences
- 5 bis. Possibilité de bénéficier d'un accompagnement (aide au choix et à la présentation des expériences et préparation à l'entretien avec le jury). L'accompagnement est facultatif. Les prestations peuvent être réalisées par des organismes internes à l'académie bénéficiant d'une habilitation rectorale.
6. Entretien avec le jury (à votre demande ou à celle du jury)
7. Décision du jury et délivrance du diplôme
- 7 bis. En cas de validation partielle de votre diplôme, vous pouvez acquérir les compétences manquantes par la formation complémentaire ou la situation de travail et les faire valider soit en passant les épreuves d'examen correspondantes, soit en passant devant un deuxième jury de VAE.

Délivrance du diplôme en chiffres

En 2007 :

- 22 000 dossiers (livret 2) examinés par des jurys ;
- 13 804 diplômes délivrés ;
- 5 543 décisions de validation partielles

Le coût et le financement

Principe de gratuité pour les demandeurs d'emploi :

Les différentes phases du processus (accueil, information, conseil, recevabilité, jury, documents) hormis l'accompagnement ne font l'objet d'aucune facturation

Frais relatifs aux prestations d'accompagnement :

Les prestations proposées font l'objet d'une facturation. Pour les demandeurs d'emploi, ces frais peuvent être pris en charge par Pôle emploi. Rapprochez-vous de votre conseiller pour en savoir plus.

Pour en savoir plus :

Dans chaque DAVA (un par académie), vous trouverez :

- Un accueil personnalisé
- Un ensemble de prestations présentées par des équipes spécialisées
- La garantie de services de qualité (charte de qualité de la fonction publique) sur l'ensemble du territoire
- Des informations couvrant l'ensemble de votre projet d'obtention d'un diplôme par la VAE (identification d'un diplôme en lien avec vos expériences professionnelles et bénévoles ou associatives, étude de faisabilité pédagogique et financière de votre projet, formations complémentaires en cas de validation partielle,...).

Consulter le site du Ministère de l'Education nationale

www.eduscol.education.fr/vae

Rubrique : validation des acquis de l'expérience